

**Mairie  
de  
LA SELLE-SUR-LE-BIED**

-----  
45210

Téléphone : 02 38 87 30 02  
Fax : 02 38 87 32 65

Adresse électronique :  
mairie-la-selle-sur-le-bied@wanadoo.fr



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2019

- :- :- :- :- :- :-

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 11 juillet 2019 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Pascal DELION, Maire.

Etaient présents : MM. DELION, BOUBOL, AUTELLET, GIDOIN, BOUHIER, ROUMEGUERE, Mme ROBIN, BACHELIER, CEZEUR, CAZIER, DUMAINE.

Etaient excusés : Mme PERRETIN (pouvoir à Mme ROBIN)  
Mme GUIGNET (pouvoir à M. DELION)  
M. DUCREUX  
Mme GUYON  
M. MORIN

Etait absente : Mme COUFFIN

Secrétaire de séance : Madame Michèle DUMAINE

### APPROBATION PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 11 avril 2019.

Aucune observation n'étant faite, ce document est approuvé.

### REHABILITATION BOULANGERIE/TROIS LOGEMENTS – DISSIMULATION CABLES ELECTRIQUES EN FAÇADE

Le Maire fait part aux Conseillers Municipaux que, dans le cadre de la réhabilitation de la boulangerie et de trois logements, pour d'une part des raisons techniques et d'autre part une raison esthétique, il serait souhaitable de dissimuler les câbles électriques et téléphoniques situés en façade du bâtiment.

Pour ce faire, les services ENEDIS ont présenté un devis d'un montant de 9 326.64 € TTC dont le délai d'exécution est fixé à 12 semaines à compter de son acceptation.

Le devis des services ORANGE est attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à ces travaux et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### VIDEO-PROTECTION – CLIMATISATION

Les travaux d'installation du système de vidéo-protection seront très bientôt achevés.

Le serveur installé dans le local au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie (sous les combles) nécessite l'installation d'une climatisation. En effet, en raison des fortes chaleurs, ce matériel ne peut les supporter et fonctionner correctement.

L'entreprise EIFFAGE a donc établi un devis dont le montant s'élève à 6 571.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

### **PESEE ANNUELLE DES POTEAUX INCENDIE – SYNDICAT DE LA CLÉRY ET DU BETZ**

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Syndicat de la Cléry et du Betz concernant la possibilité de maintenir la délégation communale quant aux pesées et vérifications annuelles des poteaux d'incendie en compagnie du SDIS et d'un agent de ce syndicat.

Cette prestation serait annuelle et gratuite, un plan triennal sera mis en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tout document inhérent.

### **LOCATION APPARTEMENT – MAISON PARAMÉDICALE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors d'une précédente séance, il avait été décidé de procéder à la location du logement situé au premier étage de la maison paramédicale.

Deux agences immobilières ont été contactées pour réaliser les démarches telles que l'état de lieux et la rédaction du contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux offres, décide de confier ces missions à l'agence immobilière NAT-IMMO pour un coût de 240.00 €.

### **DEMOGRAPHIE MÉDICALE DÉFAVORABLE**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les informations apportées par Monsieur le Maire sur la décision du Gouvernement d'exclure la Région Centre-Val de Loire du bénéfice de relèvement du numerus clausus applicable aux étudiants admis en seconde année de médecine générale,
- Considérant que la Région Centre-Val de Loire connaît la situation la plus défavorable en France, s'agissant de la démographie médicale (75 médecins généralistes pour 100 000 habitants),
- Considérant que l'Est du Département du Loiret est particulièrement touché par la désertification médicale, tant en zone urbaine que rurale,
- Considérant l'absence de motivation de la décision gouvernementale,
- PROTESTE fermement contre cette décision incompréhensible et injustifiée, qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver la désertification médicale constatée dans le Loiret, et tout particulièrement dans l'arrondissement de Montargis,
- RAPPELLE l'urgence des mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire,
- DEMANDE instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la Région Centre-Val de Loire de pouvoir bénéficier du relèvement du numérus clausus.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **Travaux voirie 2019**

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que les membres de la Commission « Voirie » ont envisagé de réaliser quelques travaux supplémentaires dans le cadre du programme voirie 2019.

L'entreprise MEUNIER COLAS a donc établi les devis correspondants à savoir :

Place de la Mairie	+ 2 246.10 € TTC
Grammont	+ 2 851.61 € TTC
Les Couturiers	+ 1809.36 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

#### **Participation BAFA**

Le Maire donne lecture d'un courrier sollicitant une aide financière pour l'inscription au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) d'une jeune administrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix contre et 1 abstention, émet un avis défavorable.

#### **Rapport Annuel 2018 – Service élimination des déchets**

Les Conseillers Municipaux, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, à l'unanimité, adoptent ce document.

#### **Rapport Annuel 2018 – SPANC**

Les Conseillers Municipaux, après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif, à l'unanimité, adoptent ce document.

### Fourrière Animale Départementale – Reprise compétence financement par la 3CBO

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la 3CBO, dans sa séance du 18 juin 2019, a validé la reprise de la compétence « Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret et substitution des Communes membres en terme de représentation au Comité Syndical ».

Aussi, la procédure prévoit que le transfert de compétence soit décidé par délibérations concordantes des conseils municipaux des Communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le transfert de cette compétence à la 3CBO,
- Valide le projet de modifications des statuts de la 3CBO
- Prend acte que l'adoption de cette compétence nouvelle impliquera son financement par la 3CBO en lieu et place des Communes membres,
- Prend acte qu'une délibération à venir de la CLECT modifiera en conséquence l'attribution de compensation versée à la Commune,
- Autorise le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Projet Eolien

Comme autorisé par le Conseil Municipal lors de la dernière séance, le Maire (en présence de Messieurs BOUBOL et AUTELLET) a reçu le bureau ABO WIND pour l'éventuel projet d'installation d'éoliennes sur le territoire communal.

Il précise que la Commune de GRISELLES a retenu cette société pour un tel projet. (La délibération leur sera demandée).

Ce bureau d'étude souhaiterait pouvoir présenter leurs arguments aux Conseillers Municipaux pour, le cas échéant, engager une étude de faisabilité sur le territoire sellois et dans la continuité du projet sur le territoire de GRISELLES.

Monsieur AUTELLET souhaiterait que la Commune donne en amont un accord à cette société pour contacter les propriétaires des terrains concernés. Cela permettrait d'avoir les éléments de base tels que leurs éventuels accords et de ne pas trop retarder le dossier commun éventuel des deux Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, décide de ne pas prendre de décision à l'instante mais souhaite rencontrer les intervenants. Une réunion de présentation sera donc organisée dans ce sens, hors séance de Conseil Municipal.

Deux Conseillers municipaux, quant à eux, auraient souhaité qu'un accord soit d'ores et déjà donné pour la consultation des propriétaires.

En parallèle, Monsieur le Maire est chargé de contacter la Commune de BARVILLE-EN-GATINAIS, déjà dotée d'éoliennes. Un bilan environnemental et financier pourra alors ainsi être établi.

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

#### Compétences Eau/Assainissement – 3CBO

Par courrier du 19 avril 2019, les services préfectoraux ont acté le refus de transfert des compétences eau et assainissement à la 3CBO au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Maire précise que cette compétence sera obligatoirement transférée à la 3CBO le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Association FC CLERY

En réponse au questionnement du Conseil Municipal, le Maire informe que l'association FC CLERY a indiqué que son siège social est à ROZOY-LE-VIEIL.

#### Subventions Conseil Départemental

##### Réhabilitation boulangerie

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services départementaux ont accordé une subvention de 100 000.00 € pour la réhabilitation de la boulangerie.

##### Mur du cimetière – canalisation eaux pluviales – passerelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a accordé une subvention de 8 000.00 € pour les travaux de réfection du mur du cimetière, de canalisation eaux pluviales et passerelle sur le territoire de la Commune historique de Saint-Loup-de-Gonois.

### Subvention DETR

#### Réhabilitation de trois logements/boulangerie

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, les services préfectoraux ont accordé une subvention de 69 946.00 € pour la réhabilitation de trois logements.

Il fait part que le dossier relatif à la réhabilitation de la boulangerie n'a pas été retenu dans le programme 2019 mais celui-ci sera ré examiné en 2020.

#### Canalisation des eaux pluviales et de sécurisation de la passerelle au-dessus d'un bras de la Cléry

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, les services préfectoraux ont accordé une subvention de 2 181.00 € pour les travaux cités en objet sur le territoire de la Commune Historique de Saint-Loup-de-Gonois.

#### Mur du Cimetière

Ce dossier n'a pas été retenu par les services préfectoraux cette année mais sera re examiné en 2020.

#### Vidéo-Protection

Le Maire informe que la subvention sollicitée au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance - volet vidéo-protection n'a pas été allouée.

#### Remerciements subventions

Le Maire fait part que les associations BAL Danse et UNC remercient la Commune pour le versement de la subvention 2019.

### **TOUR DE TABLE**

Madame CAZIER signale que le site « Le Moulin Boyard » est encombré de détritrus. Il lui est précisé que les employés communaux vont le nettoyer chaque semaine.

Madame CEZEUR demande s'il serait possible de poser un arrêt de porte dans la salle de réunion place de l'église. Un avis favorable lui est donné.

Elle demande s'il est possible d'installer des exposants sur le parking de la micro-crèche pour la prochaine brocante. Un avis favorable lui est donné.

Elle signale que le talus de la sente de Sologne est à tondre. Cette mission a été confiée à une entreprise et sera réalisée 2 fois par an.

Monsieur ROUMEGUERE évoque l'étude en cours sur la revalorisation de la vallée de la Cléry. Des propositions d'aménagement touristique en découleront. Les mairies seront consultées.

Madame BACHELIER demande la possibilité de réserver l'annexe de la salle polyvalente en novembre prochain pour une réunion de la MSA sur le diabète. Un avis favorable est donné. Toutefois, pour les prochaines sessions, d'autres Communes devront être consultées.

Monsieur AUTELLET évoque le feu d'artifice du 14 juillet prochain et la réception ce jour du récépissé de la Préfecture. Il demande aux élus de réfléchir sur le lieu du feu d'artifice en 2020, éventuellement sur le territoire de la Commune historique de Saint-Loup-de-Gonois.

Madame ROBIN évoque le Bulletin Municipal 2020 et son contenu. Une réunion sera organisée en septembre prochain avec toutes les associations.

Le Conseil Municipal souhaite remercier les administrés qui entretiennent régulièrement le devant de leur(s) propriété(s).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.